



Contacts : www.chevry-arts.fr

salonchevry@yahoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- 1 - Tout créateur peut être candidat au **Salon des Beaux-Arts de Chevry-Cossigny** organisé par l'Association *Arabesque*
 - 2 - La photographie, la peinture, le dessin, la gravure, la sculpture, l'art numérique et toutes autres techniques d'arts plastiques peuvent être présentées.
 - 3 - Chaque artiste peut présenter plusieurs techniques et proposer jusqu'à 6 œuvres par technique. Cependant le comité d'organisation ne sélectionnera que 6 œuvres au maximum par artiste si un seul droit de participation est versé.
 - 4 - Un droit de participation forfaitaire de **20 euros** sera demandé à tous les artistes pour contribuer aux frais d'organisation. Cette somme ne fera pas l'objet d'un remboursement en cas de désistement.
 - 5 - Format des œuvres :
 - Photographie** : de 30 x 20 cm et jusqu'à 70 x 50 cm,
 - Peinture – Art numérique** : jusqu'à 146 X 114 cm
 - Dessin - gravure** : de 24 X 32 cm et jusqu'à 50 x 65 cm
 - Sculpture** : entre 30 cm et 200 cm de hauteur (ne pas dépasser 50 Kg).
- N.B.: ces dimensions peuvent être modulées en fonction de l'intérêt de l'oeuvre.*
- 6 - Les œuvres exposées doivent être correctement présentées : cadres ou baguettes cache-clous.
 - 7- Le salon n'accepte pas les sous-verre non encadrés.
 - 8 - Les œuvres doivent être obligatoirement munies **d'un système d'accrochage** fiable et porter, au dos, le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que leur titre.
 - 9 - Toute œuvre non conforme ne sera pas acceptée, ni présentée au public.
 - 10 - Pour les sculptures, il est demandé aux artistes de prévoir des colonnes ou stèles si nécessaire (inscrire le nom, l'adresse de l'artiste ainsi que le titre de l'œuvre).

- 11 - Il serait souhaitable que chaque artiste adresse avec le bulletin d'inscription quelques notes explicatives sur les techniques utilisées et l'œuvre présentée ou quelques notes biographiques.
Merci par avance pour votre coopération.
- 12 - **Assurance des œuvres** : L'Association est couverte au titre de la responsabilité civile organisateur.
Il appartient à chaque artiste d'assurer ses propres œuvres.
- Par l'acceptation du présent règlement, les artistes déclarent dégager l'Association Arabesque de toute responsabilité, et ainsi renoncer à tout recours contre elle, en cas de vol, de perte, de détérioration, ou tout autre accident à l'encontre de leurs œuvres.
- 13 - Le transport (aller et retour) des œuvres est à la charge des exposants.
- 14 - Lors du vernissage, un jury dont les choix sont souverains et sans appel, décernera des prix qui pourront être adaptés en fonction du nombre de participants par technique artistique.
- 15 - Le jury ne pourra pas primer, dans une même catégorie, les lauréats de l'année précédente.
- 16 – Clôture du salon et retrait des œuvres :
Un vote du public est organisé pendant la durée du salon, les prix seront décernés lors de la clôture.
En aucun cas, les oeuvres ne peuvent être retirées et décrochées avant la clôture du Salon.
- 17 - **AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT A L'IMAGE** : Dans le cadre de l'événement, des vidéos ou des photographies peuvent être prises pour différents supports de communication destinés à informer le public sur les actions liées à la vie de l'association.
- 18 - Une taxe de magasinage de **20 euros** par jour sera demandée à tous les artistes qui n'auront pas retiré leurs œuvres à la date fixée. En cas de non-retrait des oeuvres 45 jours après cette date, celles-ci deviendront propriété de l'Association *Arabesque* de Chevry-Cossigny.
- 19 - Le Salon des Beaux Arts n'est pas un salon de ventes d'œuvres. Cependant l'organisateur accepte de mettre les éventuels acheteurs en contact avec les artistes. Tout artiste ayant vendu une œuvre est tenu d'être en règle vis à vis de la fiscalité. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas d'un artiste qui ne respecterait pas la réglementation en vigueur
- ☞ Nom du site qui régleme le statut social, fiscal et juridique des artistes plasticiens:
www.cnap.fr Centre national des arts plastiques, Tour Atlantique
1 place de la Pyramide
92911 Paris-La Défense
- 20 - En nous retournant le bulletin d'inscription ci-joint dûment signé, vous acceptez le règlement intérieur dans sa totalité.